



**AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE**

## I. Acheteur

AXENTIA

13-15 rue de l'Aubrac, CS 60306, 75012 PARIS

Tel : 07.60.20.13.78

Email : [marchespublics@axentia.fr](mailto:marchespublics@axentia.fr)

## II. Objet du marché

Travaux pour le remplacement des installations de chauffage et ECS de l'EHPAD « Les Jardins de Brunehaut » à Rieux-en-Cambrésis.

## III. Procédure

Le marché est passé selon une procédure adaptée. La procédure est une procédure ouverte où toutes les entreprises peuvent remettre une offre.

## IV. Lieux d'exécution des prestations

Département du Nord.

## V. Lieu d'obtention du dossier de consultation

Le dossier de consultation ne peut être que téléchargé sur le site internet <https://www.marches-securises.fr/entreprise/>

Aucun envoi sur support physique électronique ou sur papier ainsi que par mail ne sera fait.

L'attention du candidat est attirée sur le fait qu'un retrait anonyme sur la plateforme de dématérialisation ne lui permettra pas d'être destinataire des éventuelles modifications apportées au DCE ou des réponses apportées aux questions posées dans le cadre de la procédure. En cas de retrait anonyme, il appartiendra aux candidats de récupérer par leurs propres moyens ces informations.

Aussi, il est recommandé au candidat de s'identifier et d'indiquer une adresse mail facilitant tous les échanges nécessaires dans le cadre de la présente procédure.

Si toutefois un candidat ne pouvait pas accéder à la plateforme de dématérialisation, il lui appartient de prendre contact avec la SA d'HLM AXENTIA à l'adresse [marchespublics@axentia.fr](mailto:marchespublics@axentia.fr)

## VI. Date et heure limite de remise des offres

27 novembre 2022 à 12h00.

## VII. Critères de choix

Conformément aux articles L 2152-7 et R 2 152-6 et 7 du code de la commande publique, l'offre retenue sera l'offre économiquement la plus avantageuse, en fonction des critères définis ci-dessous :

- Critère n° 1 : Valeur technique (100 points), pondération de 40% ;

Ce critère est jugé sur la base du mémoire technique du candidat et selon les sous-critères suivants :

- Les moyens humains et matériels affectés spécifiquement au chantier (10 points) ;

- Les contraintes d'exécution des travaux et les solutions proposées (20 points) ;
  - Les moyens mis en œuvre par l'entreprise pour garantir la santé et la sécurité du chantier (05 points) ;
  - Les dispositions arrêtées par l'entreprise pour garantir la qualité des prestations à réaliser et le respect des délais d'exécution (20 points)
  - Les dispositions arrêtées par l'entreprise en matière de gestion des déchets de chantiers (05 points) ;
  - Les dispositions arrêtées par l'entreprise pour diminuer les nuisances du chantier (15 points) ;
  - Phasage des travaux / planning (25 points).
- Critère n° 2 : Prix (100 points), pondération de 60 % ;

Le critère prix est jugé à partir du prix forfaitaire du marché figurant à l'acte d'engagement.

L'offre la moins disante obtiendra la note maximum sur le critère prix. L'affectation des points de chacune des autres offres s'effectue par application de la formule suivante :

$(\text{Prix de l'offre la moins disante} / \text{prix de l'offre analysée}) \times 100$

## **VIII. Renseignements complémentaires**

Ils peuvent être obtenus auprès de l'acheteur public à l'adresse et aux coordonnées ci-dessus.

## **IX. Date d'envoi à la publication**

02 novembre 2022.